

REFERENT DE PARCOURS

Relations entreprises secteur BTP

Cette opération constitue l'articulation majeure du système d'appui à l'insertion professionnelle des publics dans le cadre du PLIE. Elle se traduit par un accompagnement personnalisé du participant dès l'entrée dans le dispositif du PLIE jusqu'à la confirmation de sa sortie à l'emploi. Le PLIE nomme pour chaque participant un référent de parcours. C'est une personne nominativement identifiée et qualifiée pour assurer cette fonction. Elle comprend la spécificité des publics éligibles au PLIE et adapte son accompagnement en conséquence.

Un opérateur peut présenter plusieurs projets d'opérations. Il conviendra dans ce cas de constituer et déposer un dossier pour chaque projet.

La proposition devra présenter systématiquement les méthodes, les outils, les compétences professionnelles des intervenants (CV, le parcours d'intégration du référent, les formations prévues pour la professionnalisation du référent), les indicateurs de résultats et d'impacts pour les participants et les indicateurs de réalisation de l'action, à joindre impérativement au dossier de demande de subvention.

Cette opération est constituée de deux actions complémentaires qui visent l'atteinte des objectifs du PLIE :

Action n° 1 : « Référence de parcours PLIE »

Action n° 2 : « Relation entreprises - secteur du BTP »

L'action n°2 sera nécessairement portée par un bénéficiaire qui assurera l'action n°1 dans le cadre d'une même opération.

Il est impossible pour un candidat de ne répondre que sur l'action n°1.

L'action N°2 comprend notamment, le suivi des entreprises, l'accompagnement et le recrutement de participants dans le cadre de la mise en œuvre de la Clause d'insertion dans les marchés publics.

1. ACTION N°1 : « REFERENCE DE PARCOURS PLIE »

1.1 LES MODALITES D'INTERVENTION

Un référent assure au minimum l'accompagnement de 80 participants de plus de 26 ans en 2012 (correspondant à environ 60 participants en simultané, c'est-à-dire en file active) pour un équivalent temps plein.

50 participants devront être intégrés sur l'année civile.

Le secteur d'activité de recherche d'emploi et/ou de qualification des participants sera le secteur du bâtiment et des travaux publics.

1.1.1 Accompagnement renforcé des participants

Phase de diagnostic

Le référent accueille la personne en recherche d'emploi, établit un diagnostic en accord avec elle, étudie l'opportunité d'un suivi individualisé dans le cadre du PLIE, si cela est adapté à sa situation.

Il informe la personne des conditions de son accompagnement dans le dispositif du PLIE et s'assure de son accord. Il soumet la demande d'entrée dans le PLIE en comité d'intégration et de suivi. Si l'entrée est validée, le suivi du participant est contractualisé.

Phase de mise en œuvre des parcours

☞ Construction de parcours cohérents et concertés d'accès ou de retour à l'emploi sur la base d'un document contractuel entre le participant, le référent et l'équipe d'animation (contrat d'engagement).

☞ Mobilisation des outils existants (opérations PLIE, SIAE, droit commun...), soit de manière individuelle, soit de manière collective.

- ☞ Evaluation, avec les personnes, des impacts, freins, avancées des parcours et suivis qui peuvent prendre la forme d'entretiens individuels, tripartites, contacts téléphoniques à une fréquence minimale de 2 RDV mensuels.
- ☞ Participation aux points mensuels avec les prestataires mettant en œuvre les opérations mobilisées pour les participants en suivis par le référent.
- ☞ Contacts réguliers avec les partenaires mettant en œuvre des étapes dans le parcours des participants suivis par le référent.
- ☞ Approfondissement des diagnostics préalables et traitement des éventuels freins et difficultés
- ☞ Validation de la capacité des personnes à intégrer un poste de travail dans le cadre du marché classique de l'emploi.

Phase de mise et de suivi en emploi ou en formation qualifiante

- ☞ Prescription sur l'offre de formation régionale.
- ☞ Soutien à l'entrée en formation qualifiante.
- ☞ Soutien renforcé dans le placement en emploi (proposition d'offres d'emploi, mises en relation).
- ☞ Recherche des référents, en lien avec les partenaires du service public de l'emploi ou tout autre moyen, des offres d'emploi ciblées.
- ☞ Accompagnement renforcé des personnes jusqu'à 6 mois suivant l'embauche.
- ☞ Participation aux événements pour l'emploi (ateliers, forums, réunions d'information)

Phase de sortie du dispositif

- ☞ Bilan de la situation des participants lors de la sortie du dispositif
 - ☞ Dans le cas d'une perte de contact avec le participant : relance du participant par courrier avant de prononcer la sortie en cas de non réponse
 - ☞ Dans le cas d'une sortie autre : recherche de relais à l'accompagnement.
 - ☞ Dans le cas d'une sortie positive : obtention des pièces justificatives et transmission au service animation du PLIE
- Pour les sorties sur un emploi, le contrat de travail et les 7 bulletins de salaires sont exigés. Pour une sortie sur formation qualifiante, joindre impérativement l'attestation d'entrée en formation et le diplôme obtenu.

1.1.2 Transmission et recueil des informations

- ☞ Le référent transmet à l'équipe d'animation du PLIE l'ensemble des informations collectées dans le cadre de l'avancée des parcours.
- ☞ Le référent participe à l'observatoire des parcours du PLIE (repérage des freins à l'emploi des publics et des facteurs de réussite, remontée des besoins...).
- ☞ Le référent tient à jour les émargements de tous ses contacts avec les participants, partenaires ainsi que des réunions auxquelles il participe.
- ☞ Le référent assure la gestion administrative de son intervention (tenue de tableaux de bord, alimentation d'une base de données ABC PLIE VieSION, comptes rendus, bilans...).
- ☞ Le référent veille à la formalisation administrative du suivi de parcours des participants :
 - En s'assurant de la bonne utilisation de la base de données ABC VieSION et les indications transmises par l'équipe d'animation du PLIE .
 - Saisie qualitative et régulière de cette base des informations concernant les participants accompagnés par la structure.
 - Par un contrôle qualité continu de sa saisie, faciliter un taux de fiabilité optimal afin de garantir une vision globale fine du système d'information du PLIE. Ceci en s'appuyant sur les rapports transmis par l'équipe d'animation.

L'outil de gestion ABC VieSION est un outil évolutif qui s'adapte aux demandes d'indicateurs nationaux et européens. Les données de saisie obligatoires peuvent donc changer.

- ☞ Le référent renseigne régulièrement le logiciel A'Gespro pour la gestion du temps et édite le rapport d'activité mensuellement en validant l'ensemble de ses tâches, le transmet au plus tard le 5 du mois suivant à l'équipe d'animation du PLIE.
- ☞ Le référent recueille et classe les pièces justificatives dans le dossier unique du participant (contrat d'engagement, attestation de formation, bilans, contrat de travail, pièces probantes de sortie, CV...).
- ☞ Le référent a une obligation de réserve concernant les informations données en confidentialité par les participants. Les éléments transmis aux partenaires sont soumis à l'accord de la personne intéressée.

1.1.3 Participation de mesure et d'évaluation

- ☞ Le référent participe aux comités d'intégration et de suivi des parcours mensuels organisés par l'équipe animation du PLIE.
- ☞ Le référent est amené à travailler collectivement sur des thématiques et à échanger sur leur pratique à l'initiative de l'équipe d'animation.

- ☞ Le référent fait émarger les participants à chaque rendez-vous.
- ☞ Le référent doit réaliser un bilan intermédiaire et final de leur accompagnement en présence des prescripteurs, financeurs et toute autre structure du service public de l'emploi.

1.2 LES MOYENS HUMAINS

- ☞ 1 référent correspondant à 1 ETP pour 80 participants de plus de 25 ans accompagnés dans le cadre de l'opération et qui portera également l'action n°2 « Relation entreprises en lien avec le secteur du BTP »
- ☞ Le référent exerce son activité dans les locaux du GIP Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois.

2. ACTION N°2 : « Relation entreprises du secteur BTP »

- Le référent devra mettre en place des actions spécifiques en lien avec le secteur du BTP. (formation, contacts entreprises, rencontres métiers...)
- Les clauses sociales s'appliquent aux marchés passés dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (ANRU) et depuis 2009, s'élargissent aux marchés hors ANRU passés par différents donneurs d'ordres (Ville de Saint-Quentin, Communauté d'Agglomération de St-Quentin, Conseil Général, Conseil Régional...).

2.1 La Mission

Le référent devra :

- ☞ Travailler en lien avec la chargée de développement des clauses qui intervient en amont du pilotage des clauses sociales (assistance à maître d'ouvrage...)
- ☞ Contribuer à l'insertion professionnelle des participants par le biais de la commande public.
- ☞ Viser le maintien à l'emploi.
- ☞ Aider à la définition des postes et préparer aux recrutements des entreprises attributaires.
- ☞ Assurer l'adéquation entre les besoins de l'entreprise et le profil des participants.
- ☞ Effectuer un suivi régulier des participants positionnés sur les entreprises attributaires des marchés.

La gestion des clauses sociales sera saisie sur le logiciel ABC Clause, outil de suivi et d'évaluation de la clause.

2.1.1 Plus-value recherchée

- ☞ Mise en place de parcours progressifs de professionnalisation permettant le retour à l'emploi
- ☞ Favoriser les passerelles entre les SIAE et les entreprises par la mobilisation d'une offre de service de l'IAE
- ☞ L'accompagnement de la démarche post IAE

3. LES INDICATEURS DE MESURE ET D'EVALUATION

Volet quantitatif

- ☞ 80 participants accompagnés sur une année civile pour 1 équivalent temps plein
- ☞ Nombre de positionnement en étapes
- ☞ Nombre d'étapes réalisées
- ☞ Nombre d'entretiens effectués avec le participant
- ☞ Nombre de positionnement sur les entreprises
- ☞ Nombres d'actions collectives
- ☞ Nombre et taux de sorties positives par type et par secteur d'activités
- ☞ Nombre d'actions spécifiques en lien avec le BTP

Volet qualitatif

- ☞ Typologie du public
- ☞ Fréquence des entretiens,
- ☞ Mobilisation du partenariat,
- ☞ Participation à des instances de travail, réunions d'équipes, réunions partenaires du territoire...